



GUIDE À L'INTENTION DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS (TOUR 2)

Bienvenue au Cégep de Lanaudière à L'Assomption!

Ce guide te permettra de connaître les procédures d'inscription et de prendre connaissance d'informations importantes. Consulte-le attentivement.

Pour toute question ou problème, tu peux contacter le registrariat

par téléphone au 450-470-0922 poste 3226

par courriel à assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca



1. Accède au **Portail Omnivox**, il te sera utile tout au long de tes études ici.

<https://cegep-lanaudiere-assomption.omnivox.ca/>

Pour ta première connexion, tu auras besoin de ton code permanent et de ton numéro de demande d'admission original (ton D.A.)*

Pour la version **Omnivox mobile**, visite l'App store ou Google Play.



2. Consulte ta lettre d'admission

Récupère-la dans « Documents et messages » dans les services Omnivox. Elle pourrait contenir un **rendez-vous obligatoire**.

3. Paie les frais

La facture de ta session est dans Omnivox.

Tu peux payer en ligne par carte de crédit ou payer comptant, par carte de débit ou par carte de crédit au local F-228.

Nous n'acceptons pas les chèques personnels.

Tu peux ouvrir la description des différents items en cliquant sur leur numéro. Consulte les informations complémentaires à la fin de ce document et les [règlements 4 et 5](#) pour plus de détails.

Date limite
paiement et inscription
aux cours
23 décembre 2022

Fondation du Cégep à L'Assomption

Le Cégep vous offre la possibilité de contribuer à son développement par une **contribution volontaire de 10 \$** à la Fondation du Cégep. La Fondation remet annuellement 5000 \$ aux étudiants dans le besoin, 10 000 \$ en bourses et 20 000 \$ en soutien à des projets étudiants. Elle participe activement à la réalisation de grands projets qui contribuent à l'essor de votre Cégep. Ces attributions sont rendues possibles grâce à l'engagement des membres du personnel, des étudiants et du milieu corporatif.

Ta facture comprend un frais optionnel pour la Fondation. Si tu ne veux pas contribuer, il te suffit de le décocher.

Assurances collectives Plan Major

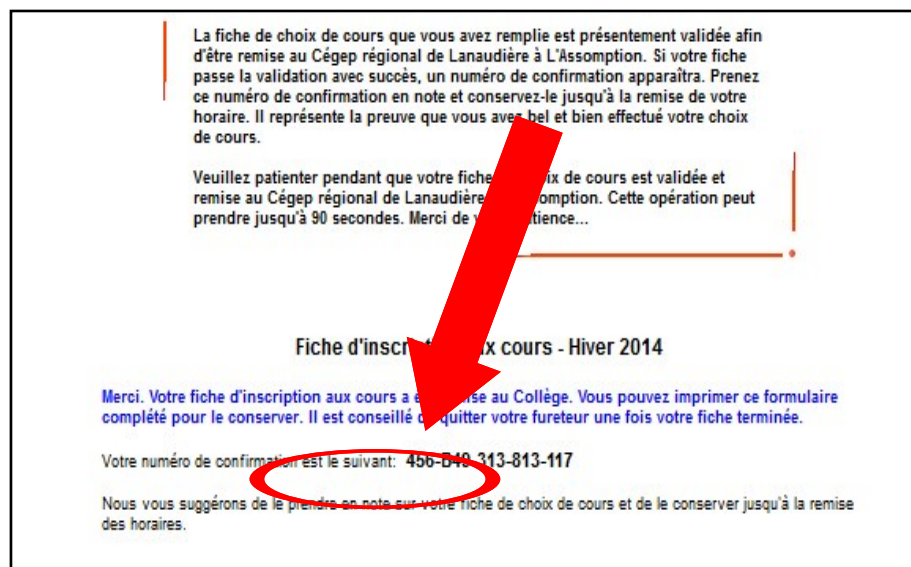
En réponse à un référendum tenu par l'association étudiante, un programme d'aide aux étudiants (obligatoire) et une couverture d'assurance collective (facultative) ont été ajoutés. La prime est payable avec les frais de scolarité, mais vous avez la **possibilité de vous désister en début de session. Restez à l'affût des communications.**



4. Inscris-toi aux cours

A) Dans le portail Omnivox, clique sur « Inscription aux cours ». Une page s'ouvrira. Suis les instructions.

B) Prends bien note de ton numéro de confirmation!



Pour tout changement à ton cheminement, prends rendez-vous avec ton aide pédagogique individuel avant le début de la session en nous envoyant un courriel ou en nous appelant.

5. Consulte la liste de **dates importantes** et les **informations complémentaires** qui se trouvent dans les pages suivantes

6. Attends patiemment le **début des cours** en consultant **Omnivox régulièrement**.



DATES IMPORTANTES

- 23 décembre 2022 : Date limite de paiement
Date limite d'inscription aux cours
- 22 janvier 2023 : Date limite d'annulation d'inscription
Remboursement 100%
- [Formulaire d'annulation](#)
- 23 janvier 2023 : Début des cours
- 14 février 2023 : Date limite pour annulation avec remboursement à
50%

Date limite d'annulation de cours sans échec

* Les annulations se font avec l'API, contactez le
registrariat

Désistement des assurances collectives :

Restez à l'affût des communications afin de connaître les dates de désistement qui se tiennent normalement en début de session.

Pour toutes questions ou problèmes, veuillez contacter le registrariat par courriel : assomption.registrariat@cegep-lanaudiere.qc.ca ou par MIO à : Assomption registrariat ou au 450.470.0922 poste 3226.



Droits et frais Hiver 2023

	ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT EN CAS DE DÉSINSCRIPTION		
		AVANT LE DÉBUT DES COURS	APRÈS LE DÉBUT DES COURS, MAIS <u>AVANT</u> LE 15 FÉVRIER 2023	À COMPTER DU 15 FÉVRIER 2023
Droits d'inscription	20 \$	20 \$	10 \$	0 \$
Droits afférents aux services de l'enseignement	25 \$	25 \$	12,50 \$	0 \$
Droits de toute nature	86 \$	86 \$	43 \$	0 \$
Cotisation Association étudiante	15 \$	15 \$	0 \$	0 \$
Droits d'auteur	5,50 \$	5,50 \$	2,75 \$	0 \$
Plan Major - Assurance	52 \$	52 \$	0 \$	0 \$
Plan Major - PAE	18 \$	18 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	221,50 \$	221,50 \$	68.25 \$	0 \$
Contribution volontaire à la Fondation du CRLA	10 \$	10 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	231,50 \$	231,50 \$	68.25 \$	0 \$

	ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANT À TEMPS PARTIEL
Droits d'inscription	5 \$ / cours
Droits afférents aux services de l'enseignement	6 \$ / cours
Droits de toute nature	21,50 \$ / cours
Cotisation Association étudiante	15 \$
Droits d'auteur	5,50 \$
Droits de scolarité	2 à 20 \$ / période
Contribution volontaire à la Fondation du CRLA	10 \$
Plan Major - Assurance	52 \$
Plan Major - PAE	18 \$